

Les évaluations dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Objectif général des expérimentations du FEJ :

- Tirer des enseignements de la mise en œuvre d'un dispositif expérimental afin de pouvoir **orienter les futures politiques de jeunesse** et afin de **permettre une éventuelle appropriation du dispositif par d'autres acteurs**.

Objectifs des évaluations :

- Identifier les **effets** des dispositifs **sur les jeunes bénéficiaires et les acteurs** de l'expérimentation ;
- Analyser les freins et les éléments facilitateurs de la **mise en œuvre** (construction des partenariats, recours des jeunes au dispositif, etc.) ;
- Resituer le **contexte** du dispositif : conditions d'émergence, pratiques préexistantes localement et nationalement et données de la recherche sur la thématique concernée ;
- Présenter des éléments de preuve quant à la **validité externe** des résultats de l'évaluation et identifier les conditions de transfert du projet ;
- Rendre l'ensemble de ces résultats accessibles sous la forme d'un **rapport final d'évaluation**.

Démarche d'évaluation :

- Evaluation **externe** : l'évaluateur est indépendant du porteur de projet. Evalueur et porteur n'entretiennent aucune relation hiérarchique ou financière, l'évaluation étant financée à 100% par le FEJ ;
- Evaluation **embarquée** : évaluateur et porteur collaborent tout au long de l'expérimentation, dès la constitution du dossier de candidature de l'expérimentation ;
- Posture de l'évaluateur : l'évaluateur influence le moins possible la mise en œuvre et ne fait pas d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En cas de transfert (institutionnalisé ou non) du dispositif, l'évaluateur ne sera pas présent.

Méthodologie :

Pour plus de détails sur les méthodes d'évaluation privilégiées, voir le [guide méthodologique pour l'évaluation](#) du FEJ.

- Pour une **mesure chiffrée de l'effet** du dispositif sur les bénéficiaires, les **méthodes d'expériences contrôlées** seront privilégiées. Elles sont adaptées à des programmes bien définis, prêts à être testés à grande échelle.
- Pour une **analyse du processus de mise en œuvre et des mécanismes de formation des effets**, les **méthodes qualitatives**, nécessitant une présence prolongée de l'évaluateur auprès des acteurs et des bénéficiaires, seront privilégiées. Ces méthodes sont adaptées à des dispositifs plus exploratoires, menés à une petite échelle.

Point de vigilance quant aux protocoles présentés :

- Précision des objectifs de l'évaluation en fonction des spécificités du projet expérimental (contexte d'émergence et de mise en œuvre, objectifs du projet et problématiques traitées) ;
- Justification des choix méthodologiques par rapport à la nature du projet (type d'actions, nombre de bénéficiaires) et par rapport aux objectifs de l'évaluation (validité interne) ;
- Détail de la mise en œuvre de la collecte de données envisagée ;
- Articulation entre collecte de données et questions évaluatives.